



Digne-les-Bains, le 24 août 2016

**Application du Plan d’Action Sécheresse
dans les Alpes de Haute-Provence**

Déclenchement du stade Alerte sur le bassin versant du Vançon

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse depuis le 27 juin, afin d’anticiper les éventuelles pénuries et de réduire l’impact des prélèvements sur les milieux aquatiques. Des mesures de restriction et de suspension des usages de l’eau ont également été mises en œuvre sur plusieurs bassins versants du département, en application du Plan d’Actions Sécheresse.

Ce renforcement de la vigilance s’est étendu au bassin versant du Vançon, sur lequel le stade d’Alerte à la sécheresse est déclenché depuis le 24 août. Sont concernées les communes suivantes :

Bassin versant	Communes		
VANCON	Authon	Entrepierras	Le Castellard-Melan
	Saint Geniez	Sourribes	Volonne

Le stade d’alerte déclenché en application du Plan d’Action Sécheresse, entraîne des limitations des usages sur les bassins versants concernés, dont, entre autres, les mesures suivantes :

- Interdiction de prélever et d’irriguer de 11 h à 18 h ;
- Interdiction d’arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de 8h à 20h ainsi que de remplir les piscines ;
- Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage ;
- Respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d’eau, notifiés aux Installations Classées pour la Protection de l’Environnement ;
- Réduction de 20 % des prélèvements d’eau individuels, agricoles, industriels et commerciaux, quel que soit l’usage.

Les bassins versants de l’Asse et du Sasse sont toujours placés en « alerte » à la sécheresse, et les bassins versants du Lauzon, du Largue et du Colostre en « crise ». Le reste du département reste quant à lui en situation de « vigilance ».

L’ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique Actualité/Sécheresse, à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence et sur Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

